



Fédération des  
Producteurs de Cultures Commerciales  
du Québec

## COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

### 33<sup>e</sup> assemblée générale des producteurs de cultures commerciales du Québec

Longueuil, le 28 mars 2011 – La Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec tenait les 23 et 24 mars derniers, sa 33<sup>e</sup> assemblée générale annuelle et la 29<sup>e</sup> assemblée de son plan conjoint. Cette assemblée en a été une d'orientation mais aussi de constats préoccupants. En effet, les délégués de l'assemblée générale annuelle ont pu saisir toute l'ampleur de la chute des protections au programme ASRA provoquée par une nouvelle enquête de coût, une coupure de la rémunération globale de l'exploitant et de sa famille et une mesure de resserrement qui retire de l'enquête du coût moyen 25 % des fermes ayant les coûts les plus élevés.

« Les producteurs ont carrément « gelé » lorsque nous avons présenté ces chiffres préliminaires. Tout comme nous, ils ne s'attendaient aucunement à cet effondrement des protections offertes au programme ASRA pour l'année 2011 », explique M. Christian Overbeek, président de la Fédération. « Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que nos données actuelles s'appuient sur un scénario moyen pour ce qui est des coupures liées à la mesure du 25 %. Notre scénario le plus négatif, qui se base sur l'élimination pure et simple d'une partie des régions les moins productives, prévoit une chute encore plus spectaculaire », ajoute-t-il.

La Fédération débutera sous peu et pour les prochaines semaines une série de rencontres visant à finaliser l'établissement de ces coûts et protections. À ce stade-ci, sa mission est de s'assurer d'un maximum de réalisme dans ce processus, de défendre une implantation graduelle des changements et d'obtenir un soutien au développement de la rentabilité des entreprises. « La situation était déjà difficile pour plusieurs entreprises et le deviendra pour l'ensemble lorsque les prix du marché retourneront à la baisse. Conséquemment, l'assemblée générale de la Fédération exigeait que le gouvernement bonifie ses programmes d'adaptation et que ces derniers ciblent les entreprises à l'avenir incertain; pas seulement celles qui sont présentement en difficulté », précise le président de la Fédération.

L'assemblée générale annuelle a aussi été un moment pour établir de nouvelles orientations dans le contexte d'une application de plus en plus restrictive des normes en matière de contenu en vomitoxines pour le blé. La Fédération revendique auprès de l'ACIA une approche réglementaire basée sur la science et l'équité avec les autres pays de l'OCDE. « L'industrie est devenue très hésitante et exigeante face à cette incertitude et les producteurs s'attendent à ce que moins de blé réussisse à prendre le chemin de la transformation en farine. Ils souhaitent pouvoir eux même mettre en marché ce blé déclassé dans le cadre du Règlement sur la mise en vente en commun ». « Bien que le regroupement ait permis d'éliminer les livraisons massives de blé en début de saison, les producteurs préféreraient simplifier le processus et avoir plus de liberté pour desservir le marché fourrager », précise M. Overbeek.

La Fédération enclenchera dès la prochaine réunion du conseil d'administration le processus visant à instaurer les modifications du Règlement afin que le producteur ait la pleine responsabilité de la mise en marché du blé déclassé. Évidemment, ceci devra être accompagné de mesures assurant que ce blé se destine réellement à alimenter les élevages. De plus, la Régie voudra certainement connaître les raisons de ce changement et fera connaître ses exigences quant à la mise en place de ce changement.

Au chapitre des outils de mise en marché associés aux bonnes pratiques commerciales, les délégués ont eu droit à une présentation fort éclairante sur ce que seront les diffusions d'informations à propos du marché local. De fait, ils ont pu constater l'utilisation que fera la Fédération des données que les producteurs fourniront dans le cadre du Règlement sur la transmission des renseignements prévu pour entrer en vigueur à compter du 26 juillet prochain. L'exemple présenté est d'ailleurs disponible à partir de la page d'accueil du site Internet de la Fédération à l'adresse [www.fpccq.qc.ca](http://www.fpccq.qc.ca).

-30-

Information : M. Benoit Legault  
Directeur général  
Téléphone : (450) 679-0540, poste 8231  
Courriel : [blegault@fpccq.qc.ca](mailto:blegault@fpccq.qc.ca)